



CC du Pays de Briey (Siren : 245400437)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Briey
Arrondissement	Briey
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/12/1999
Date d'effet	09/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Guy VATTIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du Développement de l'Intercommunalité
Numéro et libellé dans la voie	40 rue Carnot
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	54150 BRIEY
Téléphone	03 82 20 96 22
Fax	03 82 46 19 47
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 381
Densité moyenne	114,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
54	Anoux (215400185)	258
54	Avril (215400367)	1 035
54	Bettainvillers (215400664)	314
54	Briey (215400995)	5 945
54	Lantéfontaine (215403023)	782
54	Les Baroches (215400482)	395
54	Lubey (215403262)	230
54	Mance (215403411)	613
54	Mancieulles (215403429)	1 809

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p><i>Production et adduction de l'eau potable. Gestion en fonctionnement et en investissement des installations de production d'eau brute et potable à partir: - du puits du carreau de la mine Saint-Pierremont à Mancieulles - de toutes les autres ressources en eau connues à ce jour - et celles non connues, à partir du moment où elles auront été officiellement et de manière légales autorisées. - Gestion de l'ensemble des canalisations et installations créées et à créer, hors réseaux et installations communaux. La communauté de communes aura la possibilité d'acheter ou de vendre de l'eau à d'autres communes ou groupements de communes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <p><i>La communauté de communes favorisera le développement sur son territoire visant à produire de l'énergie à partir de sources renouvelables tels que l'éolien, le photovoltaïque solaire, la géothermie, le bois, la biomasse et autres.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide sociale facultative - Action sociale
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<p>Développement et aménagement social et culturel</p>

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Organisation des transports urbains <i>Transport de personnes - Etude, aménagement, organisation, gestion et promotion des services de transport public urbain de personnes réguliers et à la demande à l'intérieur d'un périmètre de transports urbains (PTU) défini par arrêté préfectoral en application des articles L1231-1 à 9 du code des transports. - Etude, aménagement, organisation, gestion et promotion de services de transport public routier en partenariat avec d'autres Autorités Organisatrices de Transport (AOT) visant à faciliter l'interconnexion des réseaux de transport commun. - Définition, pose et renouvellement des mobiliers urbains susceptibles d'équiper un PTU. - Adhésion par délibération du conseil communautaire à un syndicat mixte des transports chargé de l'exécution des compétences décrites aux trois précédents alinéas.</i>
- Transport scolaire
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Acquisition en commun de matériel
- Gestion d'un centre de secours
- Autres <i>Investissement et fonctionnement en matière d'éclairage public</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
54	Syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères de VILLERS LA MONTAGNE (255401309)	SM fermé	4 481
54	Syndicat intercommunal du Contrat Rivière Woigot (200048619)	SM fermé	17 923
54	Syndicat mixte du SCOT nord Meurthe-et-Mosellan (200021806)	SM fermé	136 021
54	Syndicat mixte des transports du pays du bassin de Briey (200041846)	SM fermé	78 288

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)